



Enquête de 2006 sur les industries de services : architecture

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at: 1 888 881-3666.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2006 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec la Ligne d'aide de Statistique Canada au numéro ci-dessous.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi. **L'Agence du revenu du Canada ne peut accéder à aucun dossier d'enquête individuel de Statistique Canada.**

Tous les résultats d'enquête sont soigneusement soumis à une sélection préliminaire avant leur publication afin de s'assurer qu'ils ne peuvent être utilisés dans le but d'extraire des renseignements sur une entreprise particulière.

À TITRE
D'INFORMATION
SEULEMENT

Table des matières

	Page
B - Activité commerciale principale	2
C - Renseignements sur la période de déclaration	2
F - Caractéristiques de l'industrie	2
G - Effectif	5
H - Ventes selon le type de client	6
I - Ventes selon l'emplacement du client	6
J - Transactions internationales en services	6
Renseignements généraux	6
Objet de l'enquête	6
Ententes de partage de données	7



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire l'activité principale de votre entreprise

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire la nature de votre activité commerciale. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Cochez la case correspondant à l'activité qui génère la plus grande partie de vos revenus.

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Services d'architecture

Les services d'architecture ont trait à la conception de bâtiments, à l'exception de la conception technique. Les services inclus dans ce groupe comprennent la production de documents de conception et de construction; les plans, les études et les autres services consultatifs liés à la conception de bâtiments; ainsi que les services d'administration des contrats de construction.

Inclure :

- les bureaux d'architectes (sauf de paysagement);
- les services de conception architecturale (sauf de paysagement);
- les services de dessin architectural d'édifices et de structures;
- les services d'architecture pour les marchés de conception-construction qui sont fournis en sous-traitance.

Exclure :

- les services comprenant à la fois la conception et la construction de bâtiments, d'autoroutes et d'autres structures;
- la gestion de projets de construction;
- la planification et la conception paysagère.

Services d'architecture paysagère

Les services d'architecture paysagère ont trait à la conception d'aménagements paysagers. Les services d'architecture paysagère comprennent les documents de conception et de construction, les plans, les études et les autres services consultatifs liés à des projets particuliers; ainsi que les services d'administration des contrats de construction.

Inclure :

- les bureaux d'architectes-paysagistes;
- les services d'aménagement urbain (sauf les ingénieurs);

- les services d'aménagement de jardins;
- les services de conception de terrains de golf;
- les services de planification du développement industriel (c.-à-d. les urbanistes);
- les services de planification d'utilisation de terrain;
- les services d'aménagement paysager;
- la planification du paysage;
- les services de planification de zones de ski;
- les bureaux d'urbanistes;
- les services d'urbanisme.

Exclure :

- les commerces au détail de plants et produits de jardinage qui offrent également des services d'aménagement paysager;
- la conception, l'installation et l'entretien de matériaux précisés dans les plans, dans le cadre de services intégrés.

Si aucune des activités susmentionnées ne correspond à votre source principale de revenus, veuillez téléphoner au **1 888 881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données pour votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007**. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

F - Caractéristiques de l'industrie

Ventes selon le genre de service

Veuillez fournir une répartition de vos ventes. Veuillez indiquer si vous déclarez en dollars canadiens **ou** en pourcentage du total des ventes en cochant la case appropriée.

1. Services d'architecture

a) Projets de construction résidentielle unifamiliale

Services d'architecture pour les projets de construction résidentielle unifamiliale.

Inclure :

- la conception d'habitations unifamiliales dans des lotissements;
- les maisons en rangée comportant un mur qui va du plancher au plafond entre chaque unité.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

b) Projets de construction résidentielle multifamiliale

Services d'architecture pour les projets de construction résidentielle multifamiliale.

Inclure :

- la conception d'immeubles à appartements.

Exclure :

- la conception de foyers de soins et de projets similaires d'établissements résidentiels de soins de santé;
- la conception d'hôtels, de centres de villégiatures et de projets similaires d'établissements d'hébergement temporaire;
- les projets de restauration historique.

c) Projets de construction de bureaux

Services d'architecture pour tous les types d'immeubles à bureaux, y compris pour les clients des secteurs public et institutionnel.

Inclure :

- les parcs commerciaux.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

d) Projets de construction de commerces au détail et de restaurants

Services d'architecture pour la construction de magasins, de restaurants et d'immeubles similaires.

Inclure :

- les centres commerciaux;
- les magasins au détail;
- les restaurants;
- les stations-service.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

e) Projets de construction d'hôtels et de centres de congrès

Services d'architecture pour les projets d'établissements d'hébergement temporaire.

Inclure :

- les hôtels;

- les motels;
- les centres de villégiature;
- les centres de congrès.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

f) Projets de construction d'établissements de soins de santé (p. ex. hôpitaux, foyers de soins infirmiers, etc.)

Services d'architecture pour la construction d'immeubles utilisés pour fournir des soins de santé.

Inclure :

- les hôpitaux et cliniques de courte durée;
- les foyers de soins;
- les centres de soins de relève.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

g) Projets de construction d'immeubles destinés au divertissement, aux loisirs et à la culture

Services d'architecture pour la construction d'immeubles destinés au divertissement, aux loisirs et à la culture.

Inclure :

- les cinémas et les théâtres;
- les musées;
- les zoos;
- les aquariums;
- les centres de santé;
- les piscines;
- les stades et les arénas;
- les centres communautaires;
- les monuments.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

h) Projets de construction d'établissements d'enseignement (p. ex. écoles, collèges, universités)

Services d'architecture pour la construction d'établissements d'enseignement.

Inclure :

- les projets d'écoles primaires, secondaires et postsecondaires;
- les écoles et établissements d'enseignement collégiaux;
- les dortoirs de collèges et autres immeubles installés sur les campus des collèges;
- les garderies.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

i) Projets de construction d'immeubles industriels

Services d'architecture pour la construction d'immeubles industriels.

Inclure :

- les bâtiments des exploitations minières;
- les usines de fabrication et les bâtiments similaires de transformation et d'assemblage.

Exclure :

- les entrepôts;
- les projets de restauration historique.

j) Projets d'architecture pour les projets de transport et de distribution

Services d'architecture pour les projets de construction d'installations de transport et de distribution. Ces immeubles comprennent ceux qui servent au déplacement de biens et de personnes et à l'entreposage de biens.

Inclure :

- gares d'autobus;
- gares ferroviaires;
- aéroports;
- entrepôts;
- centres de distribution;
- terminaux routiers.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

k) Projets d'architecture pour d'autres projets de construction non résidentielle (p. ex. églises, prisons)

Services d'architecture pour tous les autres projets de construction non résidentielle.

Inclure :

- les églises;
- les prisons;
- les bâtiments pour le culte;
- les bâtiments militaires.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

l) Projets de restauration historique

Services d'architecture qui comportent des exigences légales en vue de préserver ou de restaurer le caractère historique d'un immeuble.

m) Services consultatifs d'architecture

Conseils, études et rapports sur des questions d'architecture, sauf quand ils sont liés à un projet particulier. Les conseils, études et rapports liés à un projet particulier sont classés selon le type de projet.

2. Services d'architecture paysagère

Les services d'architecture paysagère ont trait à la conception d'aménagements paysagers.

Inclure :

- les services d'architecture paysagère pour les projets de conception-construction qui sont fournis en sous-traitance;
- les documents de conception et de construction;
- les plans, les études et les autres services consultatifs liés à des projets particuliers;
- les services d'administration des contrats de construction.

Exclure :

- les produits autres que d'architecture paysagère liés à des projets de construction, qui sont fournis de façon autonome (p. ex. services de gestion de construction, services de conception technique et services de dessin);
- les marchés de conception-construction pour lesquels vous acceptez les risques liés à la construction de même que ceux liés à la conception.

3. Services d'urbanisme

Les services d'urbanisme servent à l'élaboration de plans pour l'utilisation du terrain, en vue d'atteindre les objectifs d'une collectivité relativement à un environnement naturel et bâti qui est plaisant au niveau esthétique, efficace et fonctionnel. L'urbanisme permet de transposer les politiques stratégiques relatives à l'utilisation et au développement du territoire exprimées par les municipalités ou les autres niveaux de

gouvernement. Elles servent de cadre pour l'élaboration des plans de projets.

Exclure :

- la conception des plans de chantier relatifs à des projets de construction réels.

4. Services de planification de chantier pour un projet

Services de planification d'un chantier de construction, y compris l'emplacement proposé des bâtiments, des routes, des stationnements et d'autres éléments.

Exclure :

- les services d'urbanisme.

5. Services de design d'intérieur

Les activités commerciales liées à la planification, à la conception et à l'administration des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens en tenant compte du code du bâtiment, des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, de l'achalandage et des plans d'étage, des exigences mécaniques et électriques, du matériel, d'agencement et des meubles.

Exclure :

- les points de vente en gros ou au détail offrant aussi des services de décoration ou de design d'intérieur.

6. Services de génie

Application des principes et des lois de la physique à la conception, au développement et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes.

Inclure :

- la conception, les plans et les études relatifs à des projets de génie;
- les services de conception technique pour un projet de conception-construction qui sont fournis en sous-traitance.

7. Autres

Tout autre service d'architecture ou d'architecture paysagère non définie ci-dessus.

8. Total des ventes

La somme des questions 1 à 7 ci-dessus.

Ventes selon le genre de revenus

Veuillez indiquer si vous déclarez en dollars canadiens **ou** en pourcentage du total des ventes en cochant la case appropriée.

1. Revenus d'honoraires

Recettes perçues par l'entreprise pour les frais de services professionnels.

Exclure :

- les dépenses remboursables;
- les frais de sous-traitance.

2. Sous-traitance

Veuillez indiquer la valeur des travaux que vous avez attribué en sous-traitance à d'autres entreprises ou consultants.

3. Remboursements

Inclure :

- les frais de matériaux reliés au contrat et nécessaires au projet, et qui sont facturés au client.

Exclure :

- les frais de sous-traitance.

5. Total des ventes

La somme des questions 1 à 4 ci-dessus.

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires non salariés (si salariés, ne le déclarez qu'à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en société, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. a) Nombre d'employés rémunérés (selon le sommaire de formulaires de paye T4 de la fin de l'exercice)

Inclure :

- tous les employés qui ont reçu un T4 pour la période visée dans cette enquête.

Exclure :

- les partenaires et les propriétaires non salariés déclarés à la question 1 ci-dessus.

b) Pourcentage d'employés rémunérés qui travaillaient à temps plein

Un employé à temps plein est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par

semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à temps plein en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

3. Nombre de travailleurs contractuels (pour qui vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à contrat pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

4. Nombre de bénévoles (y compris les stagiaires et les étudiants d'un programme d'enseignement coopératif non rémunérés) durant la période de déclaration (les estimations sont acceptées)

Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés au service de votre organisation durant l'année financière.

Inclure :

- les stagiaires et les étudiants d'un programme d'enseignement coopératif non rémunérés.

5. Nombre total d'heures travaillées par des bénévoles durant la période de déclaration (les estimations sont acceptées)

Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes au secteur commercial.

Inclure :

- les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent

pas aux secteurs commercial ou gouvernemental.

c) Administrations et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes à des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

Inclure :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada

Veuillez déclarer le pourcentage du total des ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

I - Ventes selon l'emplacement du client

Veuillez fournir une estimation du pourcentage du total de vos ventes (premier point de vente) selon l'emplacement du client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

J - Transactions internationales en services

Cette section vise à mesurer la valeur des **services importés** achetés à l'étranger ainsi que la valeur des **services exportés** aux clients étrangers. Ces services couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises, de même que les redevances et les licences.

Exclure :

- les importations et les exportations de biens.

Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur cette branche d'activité, qui est reconnue pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans plusieurs domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le doublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec plusieurs organismes statistiques provinciaux et territoriaux.

Le but de ces ententes de partage de données consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées uniquement à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes

statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales et territoriales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro suivant : **1 888 881-3666** ou consultez le **www.statcan.ca**.

Merci!